

Conditions d'engagement

Les principaux acteurs du secteur de la logistique travaillent main dans la main avec les partenaires sociaux à l'établissement d'une CCT sectorielle

Les six principaux employeurs et associations du marché de la logistique suisse s'emploient à l'établissement d'exigences minimales en matière de conditions d'engagement dans les entreprises qui fournissent des prestations postales et distribuent de la publicité non adressée. Dans ce contexte, elles souhaitent fonder une nouvelle union patronale et travailler à la négociation, avec les partenaires sociaux syndicom et transfair, d'une convention collective de travail à l'échelle de la branche.

Une factrice a pour mission de transporter un colis entre un point A et un point B et de le distribuer de manière ponctuelle et sûre. Un distributeur apporte quant à lui le journal tout juste sorti de presse tôt le matin dans la boîte aux lettres. Des prestations que le personnel de diverses entreprises logistiques fournissent jour après jour en Suisse. Actuellement, la branche des prestataires suisses de services postaux est composée des associations KEP+Mail (Association des prestataires privés de services postaux), Swissmessengerlogistic SML (Association patronale pour les coursiers à vélo et les services de coursiers urbains) et Kurierverband (Association des entreprises suisses de coursier). À ce jour, il n'a jamais existé d'association faïtière et par conséquent, de convention collective de travail à l'échelle de toute la branche. Cependant, cette situation va désormais changer, afin de pouvoir proposer aux employé(e)s de meilleures conditions de travail. Les associations CEC et les principaux acteurs de la logistique, notamment la Poste et Planzer KEP AG, ont en effet pris la décision de fonder ensemble la nouvelle union patronale dénommée «Distribution Suisse». Sont également concernées les entreprises de distribution de journaux et de publicités, désormais elles aussi regroupées au sein d'une association. L'objectif de la nouvelle association faïtière est de parvenir à négocier, en tant que branche, une base commune pour les conditions d'engagement du personnel travaillant dans la distribution.

La nouvelle association entamera donc des négociations avec les syndicats syndicom et transfair en vue de conclure une convention collective de travail (CCT) à l'échelle de la branche pour les prestations postales et la distribution de la publicité non adressée. Cette nouvelle CCT doit valoir pour tout exploitant et sous-traitant qui fournit des prestations postales au sens de la loi fédérale sur la poste, autrement dit dont l'activité consiste à réceptionner, prendre en charge, trier, transporter et distribuer des envois adressés d'un poids inférieur à 30 kilos. Toujours au sens de la loi sur la poste, les distributeurs de journaux et de publicités qui s'occupent de la distribution de prospectus non adressés et de journaux gratuits ne sont pas considérés comme des prestataires de services postaux. Toutefois, la similarité entre les deux activités laisse entendre que les partenaires de négociation prendront en compte les conditions d'engagement des deux secteurs. Si ces négociations aboutissent, l'objectif que visent les partenaires sociaux est de demander au Conseil fédéral de déclarer la nouvelle CCT de force obligatoire.

Mêmes exigences pour toutes et tous

Par le biais des prestations qu'elles fournissent, les entreprises de logistique jouent un rôle majeur dans l'économie et la société suisses. Le travail quotidien qu'accomplit le personnel est particulièrement exigeant. C'est pourquoi les parties à la négociation souhaitent établir, au moyen de la CCT sectorielle, des exigences minimales en matière de conditions d'engagement dans cet important secteur.

Les acteurs concernés apporteront de nouvelles informations sur le contenu de la CCT et la suite de la procédure une fois les négociations conclues, a priori dans le courant de l'année 2022.

Renseignements:

- Poste CH SA, Service de presse Poste, Stefan Dauner, 058 341 00 00, presse@poste.ch / www.poste.ch
- Association KEP+Mail, Président Peter Sutterlüti, 079 300 06 79, position@kepmail.ch / www.kepmail.ch/fr
- Planzer KEP AG, Responsable Marketing & Communication, Jan Pfenninger, 044 744 62 68, jpfenninger@planzer.ch / www.planzer-paket.ch/fr
- Kurierverband, Secrétaire, Dr Bernhard Schmithüsen, 044 732 14 55, info@kurierverband.ch / www.kurierverband.ch
- Association patronale pour les coursiers à vélo et les services de coursiers urbains (SML), Président, Hans Ulrich Köhli, 079 607 18 10, huk@velokurierbiel.ch / www.swissmessengerlogistic.ch/fr
- Association des entreprises de distribution de journaux et de publicités (VZ&W), Président Christian Stamm, 079 313 11 05, christian.stamm@schazo.ch
- syndicom, David Roth, Secrétaire central Secteur logistique, 078 712 94 13, david.roth@syndicom.ch / www.syndicom.ch/fr
- transfair, Kerstin Büchel, Responsable suppl. Branche Poste / Logistique, 031 370 21 21, kerstin.buechel@transfair.ch / www.transfair.ch/Fr

Liste des entreprises concernées

KEP+Mail:

7Days Media Services GmbH, Frankfurt/Main (succursale de Muttenz)
DHL Express (Suisse) SA
DHL Parcel (Switzerland) AG
DPD (Schweiz) AG
FedEx Express Switzerland Sàrl
GO! Express & Logistics (Schweiz) AG
Logistik2000 AG
Night Star Express Schweiz AG
Quickmail AG
SwissMail International SA
TNT Swiss Post GmbH
transLink.ch AG
swissconnect sa

Swissmessengerlogistic (SML):

Associazione Saetta Verde
Beamer AG Velogourmet
Chaskis SA
die Fliege Velokurier St. Gallen GmbH
Genossenschaft Veloblitz
Genossenschaft Velokurier Winterthur
krick cyclomessagerie
KurierZentrale GmbH
La Vélopostale Genève
notime AG
vélocité riviera sàrl
vélocité Sàrl
Velokurier Bern Genossenschaft
Velokurier Biel/Bienne GmbH
Velokurier Luzern Zug AG
VéloValais Sàrl

Kurierverband:

AKS Autokurier-Service GmbH
Blitzzz Kurier & Logistik AG
Citytrans GmbH
Flash Delivery Services AG
Meierexpress Sàrl
Metropol Kurier GmbH
overnight.ch gmbh
Rübli Kurier GmbH

Association des entreprises de distribution de journaux et de publicités (VZ&W):

Epsilon SA
Direct Mail Company AG
Presto Presse-Vertriebs AG
SCHAZO AG
Bureau d'Adresses de Neuchâtel SA
Somedia Distribution AG
Aarmail AG
AZ Vertriebs AG
Pomona Media AG (Facteurs du Valais)
VS Vertriebs GMBH

Raisons individuelles concernées:

Planzer KEP AG
Poste CH SA